



## ***L'écho des criques***

*La lettre d'information de l'association des Amis de Sainte-Marie*

### **Edito, numéro 2 spécial PLU (oct 2022)**

chers amis,

Le précédent Echo des criques était un numéro spécial "Révision du PLU", destiné à vous sensibiliser aux changements auxquels beaucoup d'entre nous seront exposés : en bien, ou en mal, tout est possible ! Il n'est pas question ici de prendre parti pour ou contre, mais de savoir ce que l'on nous propose, et le cas échéant de vous inciter à aller rencontrer le Commissaire Enquêteur chargé de recevoir les habitants à l'occasion de l'Enquête d'utilité publique, en cours et qui s'achève le 10 novembre prochain.

Ce nouveau PLU, qui remplace notamment le "POS", modifie sensiblement les règles d'urbanisme, sanctuarise certains espaces (nous vous avons donné quelques chiffres en début de ce mois, que vous retrouverez plus bas), dans le but certainement louable de conserver à notre cité balnéaire son caractère exceptionnel.

Le rapport de présentation faisant à lui seul 477 pages (!...), sans compter le "PADD" (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), ni le "OAP", Orientation d'Aménagement et de Programmation, qui traitent des arbres et zones d'imperméabilisation des sols, plusieurs documents d'une 50taine de pages, ces documents, donc extrêmement complets, denses, il ne nous est pas possible d'en faire un ou des résumés : en avons-nous la compétence ? et ce serait certainement le meilleur moyen de passer à côté de ce que peuvent chercher les uns ou les autres.

Nous faisons donc le choix de vous présenter, à titre d'illustrations les plus concrètes possibles, quelques planches du document. Un grand merci à un de nos adhérents qui a passé beaucoup de temps sur les documents et nous en a fait passer quelques extraits choisis...



Ville de Pornic

# MAIRIE DE PORNIC AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté n° DAP/2022/A02 du 12 septembre 2022, M. le Maire de Pornic a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme de la Ville de Pornic du vendredi 7 octobre 2022 09h00 au jeudi 10 novembre 2022 inclus 17h00 (soit 35 jours consécutifs).

Une commission d'enquête composée de M. Yves PENVERNE, ingénieur en chef territorial (Président), M. Jean de BRIDIERS, directeur territorial retraité et Mme Aude VOUZELLAUD, conseil en propriété industrielle (membres titulaires), a été désignée par Mme la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Nantes.

Le dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Pornic et consultables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que dans les mairies annexes de Sainte-Marie-sur-Mer et du Clion-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pornic.fr](http://www.pornic.fr) et consultable sur un poste informatique aux horaires précisés ci-avant, sur demande à l'accueil de la mairie de Pornic. Le dossier papier est enfin transmissible aux frais du demandeur. Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la directrice de l'Aménagement et du Patrimoine, Angélique Thuillier ([athuillier@pornic.fr](mailto:athuillier@pornic.fr) / 02 40 82 31 11).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et des personnes publiques associées.

Le public pourra consigner ses observations pendant la stricte durée de l'enquête : sur les registres papier ouverts à cet effet, tenus à la disposition du public au siège de la mairie de Pornic et dans les mairies annexes de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République) et du Clion sur Mer (rue de la Corbinière) aux jours et heures d'ouverture précisés ci-avant ; par courrier reçu avant le 10 novembre 2022 à 17 h à l'attention de la commission d'enquête PLU, au siège de l'enquête : Mairie de Pornic, rue Fernand de Mun, BP 1409, 44210 PORNIC ; par courriel à l'adresse suivante : [plu-pornic@registreemat.fr](mailto:plu-pornic@registreemat.fr) avant le 10 novembre 2022 à 17 h ; sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-pornic>, avec des pièces jointes d'une taille maximale de 100 Mo. Les observations et propositions déposées sur les registres papier, ainsi que les courriers (papier ou numériques), seront versées sur le registre dématérialisé pour être consultables par le public durant l'enquête publique.

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres sera présente en mairie de Pornic et dans les mairies annexes pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours, heures et sites suivants :

- |   |  |
|---|--|
| - Vendredi 7 oct-2022 de 9h à 12h (Pornic)      | - Mercredi 26 oct-2022 de 14h à 17h (Pornic)   |
| - Mardi 11 oct-2022 de 9h à 12h (Le Clion)      | - Vendredi 28 oct-2022 de 9h à 12h (Ste-Marie) |
| - Vendredi 14 oct-2022 de 14h à 17h (Ste-Marie) | - Jeudi 3 nov-2022 de 14h à 17h (Le Clion)     |
| - Mercredi 19 oct-2022 de 14h à 17h (Pornic)    | - Samedi 5 nov-2022 de 9h à 12h (Pornic)       |
| - Samedi 22 oct-2022 de 9h à 12h (Pornic)       | - Lundi 7 nov-2022 de 9h à 12h (Ste-Marie)     |
| - Lundi 24 oct-2022 de 14h à 17h (Le Clion)     | - Jeudi 10 nov-2022 de 14h à 17h (Pornic)      |

Le rapport et les conclusions et avis motivé de la commission d'enquête seront, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de Pornic et à la Préfecture de Loire Atlantique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. La copie du rapport et des conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur sera également mise en ligne sur le site internet [www.pornic.fr](http://www.pornic.fr) pendant une durée d'un an.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision en vue de cette approbation.

## Quelques chiffres (rappel)

Il a été fait un recensement semble-t-il exhaustif de notre patrimoine, dont voici le résultat ; ont été recensés, entre autres :

- **355 arbres d'intérêt patrimonial**
- **15 arbres d'intérêt remarquable**
- **350 mares, points d'eau, pour une surface de 18 hectares d'eau**
- **41 escaliers extérieurs**
- **283 hectares d'espaces boisés classés** (pour 143 ha antérieurement) ;
- ce à quoi il faut ajouter les arbres "très significatifs" et "significatifs"

Et il est prévu de « redonner » au domaine agricole 550 hectares, qui deviennent donc inconstructibles.

Rappel : le classement des arbres en « remarquable » ou « d'intérêt patrimonial » rend inconstructible un espace racinaire, qui peut représenter entre 1 fois et 5 fois la surface occupée par l'arbre, cette surface pouvant s'étendre au-delà de la limite de propriété...

Savez-vous si vous êtes concerné par une de ces mesures ?

Ci-dessous

- le document qui reprend l'ensemble des éléments patrimoniaux recensés : arbres, escaliers, murs ... **situés par leurs codes cadastraux**
- **le document de l'enquête d'utilité publique consultable.**

Liste des éléments patrimoniaux recensés

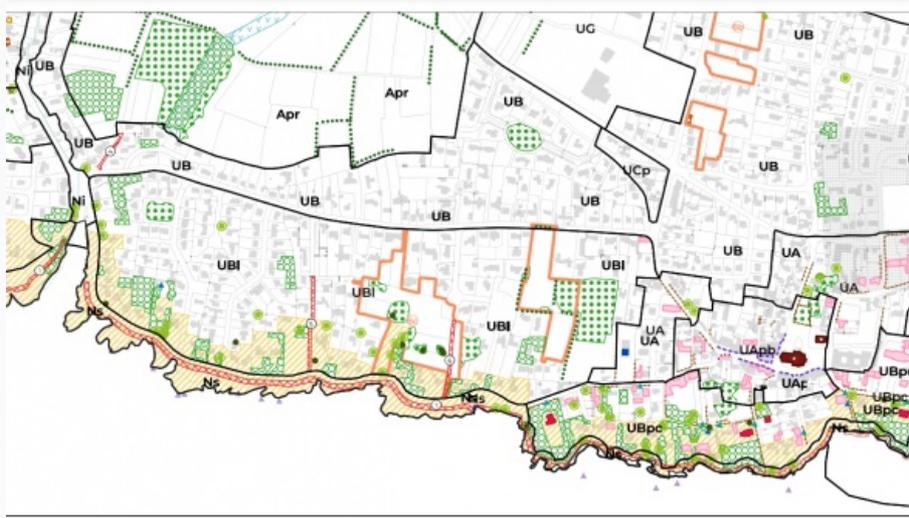
Document PLU consultable

C-dessous le lien vers l'espace "sondage" de notre site, sur lequel vous pouvez laisser des remarques.

[Sondage site ASM44.org](#)

## Quelques extraits

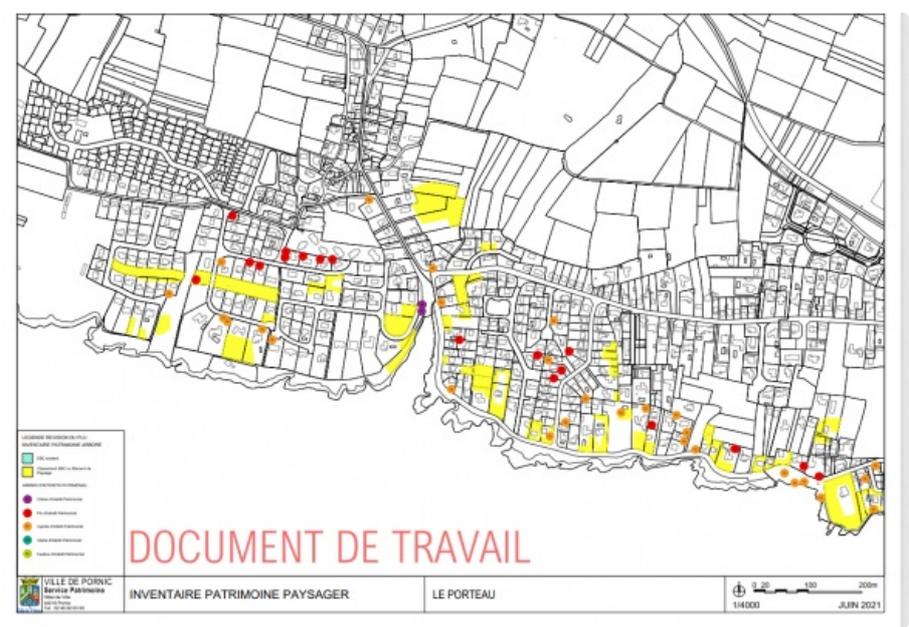
Il ne s'agit que d'un exemple, sur le secteur du Porteau, sous forme de planches, destinés à illustrer le genre d'infos contenues dans le document. Pour le lire, il faut juxtaposer les 3 planches (le plan, et deux pages de légende).



ZONAGE	
	Zones
ELEMENTS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX	
	Element de paysage
	Arbre significatif
	Arbre très significatif
	Haie
	Bosquet / Cour d'hab / Communs
	Frange forestière
Espaces boisés classés	
	Espace boisé classé
	Arbre patrimonial
	Arbre remarquable
Autres	
	Mare
	Zone humide
Zone inondable (Atlas des Zones Inondables)	
	Zones inondables
	Zones inondables exceptionnelles
	Ut majeur
	Ut moyen
	Ut mineur
PATRIMOINE URBAIN, ARCHITECTURAL ET RURAL	
	Murs / Murets / Clôtures
	Roche affleurante
Elementes locaux	
	Puits
	Caléaire
	Four à pain
	Escalier d'extérieur
	Portail
	Kiosque
	Autre
Patrimoine urbain et bâti	
	Espace remarquable
	Patrimoine urbain et/ou bâti
	Séquence urbaine remarquable
Patrimoine rural	
	1 école - Patrimoine bâti rural très modeste ou délabré
	2 écoles - Patrimoine bâti rural de qualité/revendiqué mais d'usage modeste ou modifié
	3 écoles - Patrimoine bâti rural remarquable
	Patrimoine rural avec changement de destination
Autres	
	Intervention de changement de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques



## Inventaire des arbres recensés (Le Porteau)



## PLU : le "glossaire" (rappel)

Pour ceux qui veulent s'y retrouver dans la lecture du projet de PLU, il est utile d'en comprendre les sigles, abréviations, et autres acronymes dont nous vous donnons les définitions dans ce "pavé" plus ou moins digeste, nous en sommes désolés !! :

- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le PLUI est un PLU à l'échelle d'une commune **ou d'un groupe de communes**.
- SRU : Solidarité et Renouveau Urbain
- SCoT : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).
- SPR : voir plus bas
- PCAET : Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.
- PADD :: Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi). C'est un acte utilisé dans la gestion de l'espace urbain et dans bien d'autres situations. En effet, il présente les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental d'une commune ou d'une communauté de communes durant une période donnée (10 à 20 ans).
- EBC : Espace Boisé Classé.

# Economies d'énergie

La Ville de Pornic, comme tant d'autres, se met aux économies d'énergie : les éclairages publics, vous l'avez peut-être remarqué, sont désormais éteints de 23 heures à 6 heures, sauf les ronds-points et les endroits visés par des caméras de surveillance

Alertes coupures : en cliquant sur ce lien <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure/>, vous pouvez vous inscrire à un système qui vous alerte en cas de coupure de courant : effectivement, "nous ne sommes plus en période d'abondance" !.....

## Culture

La Maison du Chapitre continue encore un peu ses expos : voici le programme !

**EXPOSITIONS**

**SAMEDI 3 AU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE**  
**Densité et Fluidité**  
Peintures et sculptures par François Halle et Christian Valette  
CHAPELLE DE L'HÔPITAL

**SAMEDI 3 AU DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**  
**Lambert, 30 ans de Sculpture**  
Sculptures par Jean-Claude Lambert  
MAISON DU CHAPITRE

**VENDREDI 9 AU DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**  
**Terre de Briques**  
Dessins et photographies par l'association BoZ'art  
MAISON DES ARTS

**SAMEDI 24 SEPT. AU DIMANCHE 16 OCTOBRE**  
**Fotolap**  
Photographies par Association Loire-Atlantique Photos (A.P.)  
MAISON DES ARTS

**SAMEDI 24 SEPT. AU DIMANCHE 9 OCTOBRE**  
**#Ruralité**  
Photographies par Fabienne Allieu-Lucas  
MAISON DU CHAPITRE

**SAMEDI 22 OCTOBRE AU DIMANCHE 6 NOVEMBRE**  
**Linz'Art**  
Œuvres d'artistes linzois par l'Association du Jumelage de Pornic (AJP)  
MAISON DU CHAPITRE

**SAMEDI 22 OCTOBRE AU DIMANCHE 6 NOVEMBRE**  
**LUMIERE... MATIERE !**  
Peintures et photographies par Le Gilles  
MAISON DU CHAPITRE

**SAMEDI 22 OCTOBRE AU DIMANCHE 6 NOVEMBRE**  
**Vins oubliés, artistes à découvrir**  
Peintures, photographies et poteries par Les Arts en Retz et Les Amis du Petit Grain  
CHAPELLE DE L'HÔPITAL

**SAMEDI 22 OCTOBRE AU DIMANCHE 6 NOVEMBRE**  
**Art des Escaliers**  
Peintures, sculptures et photographies  
MAISON DES ARTS

**JUSQU'AU 6 NOVEMBRE**  
**Pornic et ses Jumelles**  
Photographies  
par l'Association de Jumelage de Pornic  
CHEMIN CÔTIER DE LA NOUVEILLARD

**JUSQU'AU 6 NOVEMBRE**  
**1992-2022 : le Carnaval de Pornic en Images**  
Photographies  
Par le Comité de la M-Cinéma  
PARC BOTANIQUE DE LA RA



Les Sanmaritains **d'éolevoce** font le show au Casino de Pornic  
Après un show époustouflant au Parc des Dryades de La Baule cet été, les chanteuses et chanteurs **d'éolevoce**, le groupe vocal contemporain de Pornic, reviennent sur scène au Casino de Pornic les 19 et 20 novembre. La vingtaine de Sanmaritains du groupe vocal a repris les répétitions, La qualité est un maître mot dans le groupe. Et la créativité aussi !  
Eolevoce enflammera la scène du Casino au son de C. Luciani, B. Biolay, Kendji Girac, C. Jordana, Calogero, Vianney, Vitaa et Slimane, Indochine, Céphaz... avec le groupe Rewind, quatre solistes (Philippe Pradeau au saxo, Jean-Marie Goupil à la trompette, Hélène Checco au violon et Jean-Baptiste Noujaïm au violoncelle), et la participation des champions de danse sportive, Marie Denigot (coach de "Danse avec les stars") et Nikolay Levchenkov. Ben Armessen assurera la première partie du show de novembre.  
Deux heures de grand spectacle, tout en rythme et en couleurs !!!! Emotion et satisfaction garanties !

Infos pratiques

**Samedi 19 novembre à 20h30 et dimanche 20 à 16h**

Tarif : 20€, Carré Or (places limitées) 25€, 6-15 ans 10€, - de 6 ans : gratuit  
Billetterie : [www.eolevoce.fr](http://www.eolevoce.fr) ; espace culturel duLeclerc de Pornic ; Office de tourisme Intercommunal et ses bureaux.



Franchement, le programme est toujours aussi riche ... et à notre porte ! Pour 6,50 euros, voire 5,50 avec la carte, c'est imbattable !

[Le programme](#)

Jean-Marc Hainigue  
et votre Conseil d'administration

© 2022 ASM

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ASM.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 **sendinblue**